

Erik Fall, BA, MAP

Directeur de l'Institut de Management Public du Groupe Supdeco

Responsable du @Master en Relations internationales et diplomatie

Juillet 2021

Chronique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Quel avenir pour l'OMC :

Vers une redéfinition de l'agenda multilatéral des négociations ?

Qu'il s'agit de la difficulté à trouver un terrain d'entente sur les sujets saillants du commerce international ou de la crise de l'Organe d'appel, les États membres de l'OMC peinent encore aujourd'hui à adopter des décisions multilatérales unanimement¹. Depuis l'adoption du programme de Doha sur le développement en 2001 comportant vingt et un sujets complexes auxquels les membres devaient trouver des solutions d'ici 2005, les négociations continuent d'évoluer en dent de scie à l'OMC. Tout récemment, lors de la Conférence ministérielle de Buenos Aires, les Membres n'étaient pas capables de s'entendre sur la Déclaration finale². En effet, le désaccord des Membres sur l'agenda de Doha découle principalement des enjeux liés à l'agriculture. En 2013, à Bali, la décision sur la détention de stocks à des fins alimentaires avait permis aux pays en développement de subventionner leurs agricultures sous certaines conditions, néanmoins, l'Inde exige aujourd'hui une solution permanente avant de conclure une nouvelle négociation³. Or, il est important de souligner que la Conférence de Bali avait connu un certain succès pour les autres dossiers pendants à l'OMC. Elle a permis entre autres d'éliminer progressivement les subventions à l'exportation, la protection spéciale des Pays en développement (PED) en matière agricole et l'adoption de l'Accord sur les technologies de l'information. Hormis ces avancées, la question centrale des mesures de soutien interne demeure insoluble. D'un côté, les pays en développement entendent continuer à

¹Andrea Hamman et al, Chronique de l'OMC, Vers une redéfinition de l'agenda de l'OMC, Chronique de l'OMC, Annuaire français de droit international, 2020.

²*Ibid.*,

³Conférence ministérielle, *Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire*, Décision ministérielle, WT/MIN(13)/38) et WT/L/913, 7 décembre 2013.

subventionner leur agriculture à des fins de souveraineté alimentaire et à défendre leurs intérêts au détriment de l'intérêt collectif ; de l'autre côté, les pays développés continuent de dénoncer ces subventions et considèrent leur fin comme impérative⁴. Il est donc aisé de remarquer que l'absence de consensus prédomine désormais à l'OMC. Pourtant, face à la difficulté des Membres de trouver un terrain d'entente, la Conférence ministérielle de Buenos Aires avait permis de réfléchir sur la mise en place d'Accords plurilatéraux et d'inclure de nouveaux sujets jusqu'ici marginalisés par l'OMC. D'une part, des séances de travail avaient été organisées sur les questions du commerce électronique, de la facilitation des investissements et des micros, petites et moyennes entreprises (MPME)⁵. Ces initiatives contredisent la méthode du consensus et laissent pressentir le début de l'avènement des séries de discussions à la carte. D'autre part, Buenos Aires avait aussi permis d'initier la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation des femmes. Elle visait principalement à promouvoir l'autonomie des femmes dans le commerce international, un milieu qui est encore aujourd'hui largement dominé par les hommes. Par exemple, dans certains pays comme le Bénin, 95% des femmes travaillent dans le secteur informel⁶. Selon la Banque mondiale, si les femmes étaient mieux incluses dans le commerce, le PIB mondial pourrait augmenter de 40%⁷.

Or, le système commercial multilatéral promu par l'OMC est-il adapté au XXI^e siècle et dans le cas contraire que doit-on faire? En 2015, l'OMC avait entamé la 15^e année des négociations du cycle de Doha, même ceux qui croient à la perspective d'une conclusion honorable des discussions dans un futur proche étaient peu nombreux. Plusieurs observateurs sont arrivés à la conclusion que le cycle de Doha est mort, le défi maintenant consiste à trouver le médecin légiste qui va le certifier. Il paraît donc légitime de se questionner sur l'avenir du multilatéralisme qui a pourtant été la pierre angulaire du commerce international depuis la création de l'OMC en 1995⁸. La boussole de la

⁴Tancrède VOITURIEZ, « Agriculture et développement : impasse à l'OMC », *Politique étrangère*, 2009, vol. 74, n° 2, pp. 277-289.

⁵OMC, Onzième conférence ministérielle de l'OMC, en ligne : <https://www.wto.org/french/thewto>

⁶Institut nationale de la statistique et de l'analyse économique du Bénin, Structure de l'économie béninoise, 2013, Porto-novo, p.63.

⁷Banque mondiale, Doing business 2017 – Égalité des chances pour tous, Washington, Banque mondiale, 2017, p.V.

⁸*Ibid.*,

politique commerciale des États s'est entre-temps résolument tournée vers d'autres avenues, surtout les méga-accords commerciaux régionaux, tels que le Partenariat transpacifique (PTP) ou l'Accord économique et commercial global (AECG)⁹. C'est un renversement considérable dans le commerce international. Si de fait, la communauté internationale a amorcé l'ère du développement durable et le recul de la mondialisation agressive, quelles sont les perspectives de l'objectif du lien mutuel, longtemps rêvé, entre les politiques commerciales et le développement durable ? Les dernières années ont été très positives du point de vue des nouveaux accords commerciaux progressistes même si le programme de Doha peine encore à se concrétiser. Les questions environnementales, et dans une moindre mesure, sociales, font maintenant partie intégrante des politiques commerciales des États. Les nouveaux accords de libre-échange bilatéraux ou régionaux représentent une alternative pour les États qui choisissent désormais de « négocier en paquets » dans le but d'avancer rapidement sur les enjeux progressistes du commerce international tels que l'environnement et les droits des travailleurs¹⁰. Dès lors, faut-il en déduire la fin du multilatéralisme ? Parce qu'au-delà de la difficulté de sauver l'OMC, la mort annoncée de l'Organe d'appel risque de paralyser définitivement l'Organisation. Si le blocage américain sur la nomination des juges est maintenu d'ici le 11 décembre prochain, la Cour suprême du commerce mondial n'aura plus suffisamment de juges pour fonctionner.¹¹ Cet élan d'inquiétude est également partagé par Anne Krueger, ancienne numéro 2 du Fonds monétaire international (FMI). L'arrêt complet des activités de l'Organe d'appel, chargé de trancher sur les conflits commerciaux portant par exemple sur des subventions indues ou des barrières réglementaires injustifiées, donnerait lieu à un monde où un chaque pays pourrait faire ce qu'il souhaite sans la moindre sanction¹². C'est aussi le point de vue de la professeure Geneviève Dufour de l'Université de Sherbrooke lors de sa présentation sur l'OMC à l'école d'été 2019, *commercer dans un monde multipolaire* à Montréal. Elle pointait du doigt la possibilité que les nouveaux litiges portés à l'OMC après le 11 décembre 2019 ne soient plus jugés. Pour pallier à ces

⁹Geneviève Dufour et Delphine Ducasse, la négociation des accords de libre-échange sous l'administration Trump : les principes de réciprocité et de multilatéralisme, 2017, Revue québécoise de droit international, numéro 30.2

¹⁰*Ibid.*,

¹¹Antonio Rodriguez, en marge du G7 finances l'avenir de l'OMC inquiètes, juillet 2019, Le devoir, en ligne <https://www.ledevoir.com/economie/558862/en-marge-du-g7-finances>

¹²Antonie Rodriguez, Le devoir, juillet 2019.

inquiétudes, le « Sommet du G7 2019 » à Biarritz était justement une occasion en or pour les chefs d'État de réfléchir sur la nécessité de repêcher une Organisation agonisante. Ainsi, le président français Emmanuel Macron avait lancé un signal d'appel pour une réforme de l'OMC, qui pour le moment n'a pas trouvé écho du côté de Washington¹³. Rejetant les règles du multilatéralisme, la politique commerciale actuelle de Washington contribue évidemment à accélérer cette crise profonde de l'OMC. Alors que depuis la fin de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les États-Unis s'affichaient comme les principaux prometteurs du multilatéralisme commercial, l'administration Trump avait choisi pour mantra l'« *America's first* »¹⁴. Le rejet du multilatéralisme par Washington ne se résume toutefois pas uniquement par leur propension à privilégier le bilatéralisme. En fait, l'administration Trump recourt aussi à l'unilatéralisme (déclenchement de la renégociation de l'ALÉNA) afin de promouvoir ses intérêts¹⁵. Toutefois, les États-Unis ne sont plus les seuls « détracteurs » du multilatéralisme. Les pays développés choisissent aussi de plus en plus d'outrepasser la méthode de négociation multilatérale pour conclure des accords de libre-échange bilatéraux ou régionaux, par exemple l'AECG ou le PTGP, contribuant par la même occasion à l'achèvement de l'OMC¹⁶.

Sous un autre angle, l'autonomisation des femmes dans le commerce international est par ailleurs un sujet complexe auquel les États membres de l'OMC se sont penchés depuis la Conférence de Buenos Aires. Autrement dit, les États membres sont d'accord que le libre-échange requiert des femmes libres. C'est dans ce sens qu'ils avaient finalisé en 2017 la *Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes*¹⁷. Or, cette Déclaration nécessite des mesures d'accompagnement réglementaires ou législatives surtout de la part des pays en développement, sans quoi elle sera vouée à l'échec. Par exemple, une collaboration, entre l'OMC, l'ONU Femmes et les gouvernements pourraient mieux concrétiser l'autonomisation des femmes et réduire les

¹³*Ibid.*,

¹⁴*Supra*, Geneviève Dufour et Delphine Ducasse, 2017.

¹⁵*Ibid.*,

¹⁶*Ibid.*,

¹⁷*Déclaration ministérielle conjointe sur l'établissement d'un Programme de travail informel de l'OMC pour les MPME*, WT/MIN(17)/58, 13 décembre 2017, para. 9.

inégalités persistantes¹⁸. L'ONU Femmes aide déjà les pays en développement à supprimer les obstacles à la pleine participation des femmes à la vie économique, que ce soit en leur offrant des formations et des compétences, ou encore en élaborant des lois pour renforcer l'égalité des chances et le rôle de chef de file des femmes dans le secteur privé¹⁹. « The Food and Agriculture Organization » (FAO) estime de son côté que le fait d'assurer aux femmes le même accès aux semences, outils et engrais que les hommes pourraient permettre la croissance de la production agricole nationale de 4% et faire passer de 150 millions à 100 millions le nombre de personnes souffrant de la faim dans les pays moins avancés²⁰. Il est donc aisé de constater que l'autonomisation des femmes est bonne pour l'économie. La promotion du rôle des femmes dans le commerce n'a pas qu'une visée politique estime Stephen de Boer, ambassadeur du Canada et représentant permanent à l'OMC.²¹ Leur accorder une plus grande place dans les échanges internationaux sera aussi favorable à la croissance de l'économie mondiale. Ce pendant, les femmes n'ont toujours pas accès aux débouchés dont elles ont besoin pour faire croître leurs activités à l'international. Dans certains pays, les femmes ont encore de la difficulté à posséder des biens, à exercer certaines professions ou à créer des entreprises. Devant l'urgence d'appliquer la Déclaration de l'OMC évoquée ci-dessus, on se rappellera que les États-Unis et plusieurs pays arabes ne l'ont toujours pas signé²². Dans l'avenir, il sera peut-être important de penser une nouvelle forme de négociation commerciale progressiste pour transcender ces désaccords multilatéraux. Par exemple, le Canada et l'Union européenne ont choisi d'inclure plusieurs chapitres progressistes dans l'AECG, notamment la promotion de l'autonomisation des femmes, en les soutenant dans l'entrepreneuriat et contre toutes mesures discriminatoires à leurs égards²³. En définitive, contrairement à l'OMC (164 Membres), le nouveau libre-échange bilatéral, régional et progressiste, plus restreint en termes d'États membres, remplacera-t-il à terme

¹⁸Michelle Bachelet, le libre échange appelle des femmes libres, Autonomiser les femmes pour le doper le commerce, Forum du commerce international, numéro 2, 2012, p.6.

¹⁹*Ibid.*,

²⁰*Ibid.*,

²¹Jennifer Campbell, *le Canada défend un programme commercial progressiste à la conférence de l'OMC*, juin 2018, en ligne : <https://www.edc.ca/fr/blogue/mesures-commerce-progressif>.

²²OMC, *Les femmes et le commerce*, en ligne: https://www.wto.org/french/tratop_f/womenandtrade.

²³Jennifer Campbell, *le Canada défend un programme commercial progressiste à la conférence de l'OMC*, juin 2018, en ligne : <https://www.edc.ca/fr/blogue/mesures-commerce-progressif.html>

le multilatéralisme ? Dans l'affirmatif, conclure des nouveaux accords de libre-échange progressistes avec les pays en développement pourrait mieux faciliter l'inclusion d'une plateforme susceptible de promouvoir la cause des femmes dans le commerce international.

Bibliographie :

Antonio Rodriguez, en marge du G7 finances l'avenir de l'OMC inquiètes, juillet 2019, Le devoir, en ligne <https://www.ledevoir.com/economie/558862/en-marge-du-g7-finances>

Bachelet Michelle, le libre échange appelle des femmes libres, Autonomiser les femmes pour le doper le commerce, Forum du commerce international, numéro 2, 2012, p.6.

Banque mondiale, Doing business 2017 – Égalité des chances pour tous, Washington, Banque mondiale, 2017,

Campbell Jennifer, *le Canada défend un programme commercial progressiste à la conférence de l'OMC*, juin 2018, en ligne : <https://www.edc.ca/fr/blogue/mesures-commerce-progressif>

Conférence ministérielle, *Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire*, Décision ministérielle, WT/MIN(13)/38) et WT/L/913, 7 décembre 2013. ¹¹_{SEP}

Déclaration ministérielle conjointe sur l'établissement d'un Programme de travail informel de l'OMC pour les MPME, WT/MIN(17)/58, 13 décembre 2017, para. 9.

Dufour Geneviève et Ducasse Delphine, la négociation des accords de libre-échange sous l'administration Trump : les principes de réciprocité et de multilatéralisme, 2017, Revue québécoise de droit international, numéro 30.2

Halle Mark, Le commerce et les objectifs du développement durable, Forum du commerce international numéro 4, 2015, p.18.

Hamman Andrea et al, Chronique de l'OMC, Vers une redéfinition de l'agenda de l'OMC, Chronique de l'OMC, Annuaire français de droit international, à paraître en janvier 2020.

Institut national de la statistique et de l'analyse économique du Bénin, Structure de l'économie béninoise, 2013, Porto-novo, p.63.

OMC, Onzième conférence ministérielle de l'OMC, en ligne : <https://www.wto.org/french/thewto>
Tancrede Voituriez, « Agriculture et développement : impasse à l'OMC », *Politique étrangère*, 2009, vol. 74, n° 2, pp. 277-289.